



PASA

Unité sécurisée de 12 à 14 places se situant au 1er étage du Centre de Gérontologie.
Son lieu d'implantation est à proximité des unités de l'EHPAD.

Ce lieu d'accueil est confortable, rassurant et stimulant.

La présence d'un jardin clos, sécurisé, librement accessible aux résidents, permet le maintien d'une activité physique et d'une bonne qualité de vie en toute sécurité.
Son architecture permet la libre circulation en toute sécurité des résidents dans les espaces internes et externes.

Cette unité a pour mission d'accueillir des résidents de l'EHPAD atteints de maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, présentant des troubles du comportement modérés.

Le PASA est ouvert de 09h00 à 16h30, du lundi au vendredi.

Le personnel du PASA est formé et diplômé.

Des activités sont proposées, elles permettent de resituer les résidents dans l'espace et dans le temps, de renforcer l'estime de soi.

Le PASA, à travers des activités journalières, vise à limiter les troubles du comportement, à maintenir les capacités restantes, à réduire l'anxiété et à ralentir l'évolution de la maladie.

Détails d'une journée type

10h00 : Accueil, Collation,
10h00 – 11h00 : Ateliers à visée cognitive,
11h00 : Rééducation et changes des résidents, lavage des mains,
11h15 : Ateliers à visée motrice,
12h00 : Repas, (maintien de la praxie)
13h-13h30 : Temps calme,
13h30 – 15h00 : Ateliers à visée cognitive,
15h00 : Rééducation et change des résidents, lavage des mains,
15h15 : Ateliers de créativité, de sensibilisation sensorielle,
16h15 : Retour dans l'unité.

Critères d'admission :

- > Résidents de la structure
- > Résidents mobiles, capables de se déplacer seul y compris en fauteuil roulant
- > Résidents ne présentant pas de troubles de la déglutition et capable de manger seul,
- > Pour l'admission en PASA : résidents évalués selon les critères de la NPI-ES dont les scores :
 - pour les symptômes psycho comportementaux sont supérieurs à 3
 - pour lesquels le score au retentissement est évalué entre 2 et 4 (symptômes présents au moins une fois par semaine).
 - Conformément aux recommandations de l'ANESM, l'adhésion du résident, de sa famille ou de l'entourage proche est activement recherchée par l'équipe soignante pour la mise en œuvre du projet de vie et de soins.
 - L'admission en PASA est validée par le médecin coordonnateur et fait l'objet d'une formalisation écrite.

Critères de sortie :

- > Aggravation des troubles du comportement,
- > Aggravation des troubles somatiques,
- > Troubles majeurs de la déglutition,
- > Le résident n'est plus capable de se déplacer seul et d'assurer ses appuis.
- > La décision de sortie du PASA est prise en réunion pluridisciplinaire, sur avis du médecin coordonnateur, après information et recherche de consentement de la personne, en concertation avec la famille ou l'entourage proche.
- > Cette décision fait l'objet d'une formalisation écrite.

